



1010315802

DATE DEPOT :	2010-11-24
NUMERO DE DEPOT :	103158
N° GESTION :	2010B23775
N° SIREN :	514266675
DENOMINATION :	FP2A
ADRESSE :	98 boulevard Haussmann 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/09/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
NATURE D'ACTE :	TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL D'UN GREFFE EXTERIEURMOD

FP2A
Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros
45 avenue Victor Hugo - Bât 264 - 93300 AUBERVILLIERS
514 266 675 RCS BOBIGNY

*

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010

L'an deux mille dix et le 30 septembre à 9 heures, les membres du Conseil d'Administration de la société FP2A se sont réunis au 98 boulevard Haussmann 75008 PARIS, sur convocation du Président.

Sont présents et ont élargé le registre de présence en entrant en séance :

- Monsieur Frédéric POUX
- Monsieur Patrice BARTHOME,
- Monsieur Lionel AFFLELOU,
- Monsieur Laurent AFFLELOU,

Est absente et excusée : La société CO.TRA.NEG CONSEILS

Quatre membres sur les cinq en exercice étant présents, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Vincent BRIANCON, censeur, invité à participer à la présente réunion, est absent et excusé.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric POUX, Président de la société, qui rappelle que l'ordre du jour porte sur le transfert du siège social et la modification corrélatrice des statuts.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts, décide :

➤ de transférer, à compter de ce jour, le siège social du 45 avenue Victor Hugo Bât 264 93300 AUBERVILLIERS au 98 boulevard Haussmann 75008 PARIS.

➤ de modifier en conséquence l'article 4 des statuts (Siège Social) qui stipulera désormais « Le siège social est fixé 98 boulevard Haussmann – 75008 PARIS. » Le reste de l'article sans changement

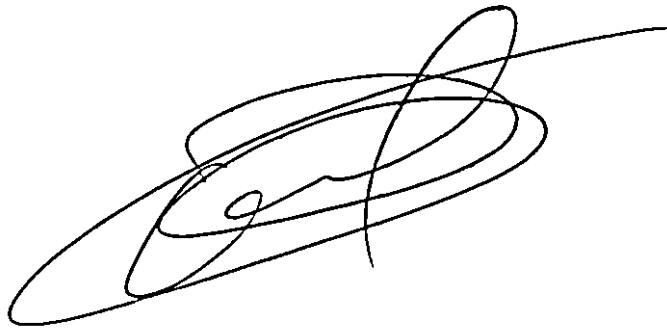
DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour procéder à toutes formalité de publicité, dépôt ou autres qu'il appartiendra.

Plus personne ne demandant la parole, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été approuvé par tous les membres présents et signé par le Président.

Frédéric POUX

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.